

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du Jeudi 22 NOVEMBRE 2018

La séance est ouverte à 20 heures 00 par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

Assistent à cette séance :

M. Joël MUGNIER Maire, M. André BARBET 1^{er} adjoint, Mme Christine CADOUX 2^{ème} adjoint, M. Lamine SAKHO 4^{ème} adjoint, Mme Marie-Liesse BEAUVARLET de MOISMONT, M. Alain BONNET, Mme Anne-Marie BOSSON, M. Jean-Marc CHARRIER, M. Serge FABBIAN, M. Jean-Yves LAPLACE, M. David PETRIER

Absent(e)s ayant donné Pouvoir :

M. Roland CARTIER 3^{ème} adjoint procuration à M. Joël MUGNIER

Mme Bernadette BOZON procuration à M. André BARBET

Mme Maryvonne FOURNIER-BIDOZ procuration à Anne-Marie BOSSON

Secrétaire de séance : Mme Marie-Liesse BEAUVARLET de MOISMONT

1. Sujet soumis à délibération

Demande de subvention dans le cadre du Plan ruralité Région Rhône-Alpes Auvergne : Délibération 2018-10-01

M. le Maire explique que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de ses interventions auprès des communes et des EPCI (plan ruralité), peut participer au financement du terrain multisport dont le montant est estimé à 151 500 € HT.

Le plan prévisionnel de financement du projet serait donc le suivant :

Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000 euros
FDDT Conseil départemental 74	48 000 euros

Autofinancement	93 500 euros
TOTAL	151 500 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (13 Vote **POUR** et 01 **ABSTENTION** Mme Maryvonne FOURNIER-BIDOZ par procuration à Anne-Marie BOSSON):

- **APPROUVE** le projet et le plan prévisionnel de financement tel que présentés ;
- **DECIDE** de solliciter l'aide Conseil régional pour les travaux d'aménagement d'un terrain multisport
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de financement

Statuts SIESS : Délibération 2018-10-02

Monsieur le Maire expose que :

- Un contexte de l'éclairage public de plus en plus complexe, notamment pour ce qui concerne les évolutions réglementaires et leur respect, a conduit plusieurs Communes à solliciter le SIESS pour pouvoir lui transférer leur compétence éclairage public.
- Après analyse par le bureau du SIESS et une première réunion et débats du comité du SIESS le 03 juillet 2018 à ce sujet, en présence des Maires, le Comité Syndical du SIESS a adopté, lors de sa réunion du 24 septembre 2018, une délibération approuvant la prise de compétence optionnelle « Eclairage public ».
- Le Comité Syndical du SIESS, le 24 septembre 2018, a décidé de la modification des Statuts du SIESS, essentiellement pour mettre en oeuvre la décision de prise de compétence optionnelle Eclairage Public.
- Cette décision de modification statutaire permet aux Communes membres qui le souhaitent de transférer la compétence éclairage public.
- Une délibération favorable de la Commune sur cette évolution statutaire n'emporte aucunement transfert de l'éclairage public au SIESS, puisque cette décision est éventuellement prise par une autre délibération.

Après cet exposé et après avoir pris connaissance des modifications statutaires décidées par le comité du SIESS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE les modifications statutaires proposées et les nouveaux statuts du SIESS.

CHARGE le Maire de notifier cette délibération au Président du SIESS et de réaliser toute démarche correspondante.

PRECISE que le transfert de compétence de l'éclairage public n'est pas envisageable pour le moment.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de la participation de la commune à ce groupement: Délibération 2018-10-03

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Thusy d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA situés sur le territoire du SIESS, à compter du 01/01/2020 pour une période maximale de 4 ans,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- - **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement permanent de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés (pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et situés sur le territoire géré par le Syndicat) et la participation de la commune à ce groupement.
- -**APPROUVE** que la coordination de ce groupement, pour ce qui relève de la passation des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents, soit confiée au SIESS en application de sa délibération du 24 septembre 2018 et conformément à l'acte constitutif de ce groupement.
- -**DECIDE** que- La participation financière de la Commune de Thusy est fixée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.
- - **DONNE** mandat au SIESS pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès du gestionnaire de réseaux de distribution publique.

Vente du terrain Michaud : Délibération 2018-10-04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il avait été convenu la vente d'un terrain communal (Section E parcelle 924 d'une superficie de 5230 m²) dans le but de participer au financement des travaux de rénovation de l'école ainsi que pour envisager un projet de lotissement au Chef-lieu de Thusy.

Il propose donc aux membres du Conseil municipal de déclasser cette parcelle en vue de la céder à l'entreprise D3A (SARL) André DERUAZ, domiciliée 40 clos de l'Hermitage 74 150 RUMILLY, pour un prix de 400 000 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-DECLASSE la parcelle E 924 en vue de la céder.

-DONNE son accord pour la vente de la parcelle E 924 d'une superficie de 5230 m² pour un prix de 400 000 euros à l'entreprise D3A (SARL) André DERUAZ, domiciliée 40 clos de l'Hermitage 74 150 RUMILLY.

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles pour ce dossier ainsi que les actes notariés.

2. Sujet non soumis à délibération

Présentation du rapport d'activité de la Communauté de communes Terre de Savoie par M. Pierre BLANC.

Le 30/11/2018

Le Maire

Joel MUGNIER

